

**REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DU GARD
CANTON CALVISSON
COMMUNE SAINT-BAUZELY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT BAUZELY
SEANCE DU MARDI 28 AVRIL 2026**

DELIBERATION D_2026_31 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL

Date convocation : 14 AVRIL 2026

Date affichage convocation : 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six et le mardi vingt-huit du mois d'avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Bauzély, régulièrement convoqué, avec toutes les informations sur les délibérations, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur DURAND Jacques, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mesdames :

ARMAND Marie-Paule, GUIRAUD Delphine, MARTIGNY Laure, SEBASTIEN Aline.

Messieurs :

COULON Thierry, DURAND Jacques, DUSSAUD Romaric, BEHAR Yoni, LIOVE Serge, VERDIER Jean-Luc, VOLEON Daniel.

Absent(es) non représenté(es) :

Mesdames FABRE Séverine et DJELILATE Sonia, Monsieur CLEMENT David.

Ont donné procuration(s) :

Madame CURBILIE Florence a donné procuration à Madame GUIRAUD Delphine

Membres CM élus : 15
En exercice : 15
Présents : 11
Procuration : 01
Votants : 12

~~Lesquels forment la majorité des membres en exercice.~~

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice ont procédé, conformément à l'article L 2121-15 et L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la nomination d'un secrétaire choisi parmi eux, Madame MARTIGNY Laure a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Secrétaire de séance : Laure Martigny

Le quorum étant atteint la séance commence.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 09 AVRIL 2026

Il est donné lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 09 avril 2026.
A l'unanimité l'assemblée approuve le procès-verbal.

DELIBERATION D_2026_31
VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026 BUDGET PRINCIPAL

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 du budget principal présenté par Monsieur le Maire :

Dépenses et recettes de fonctionnement	: 679 019 €
Dépenses et recettes d'investissement	: 273 322 €
Total	: 952 341 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le projet de budget primitif 2026 du budget principal,

Après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2026 du budget principal arrêté comme suit :

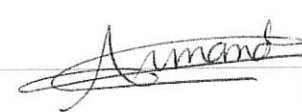


- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

Dépenses et recettes de fonctionnement	: 679 019 €
Dépenses et recettes d'investissement	: 273 322 €
Total	: 952 341 €

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Publié, transmis et rendu exécutoire

DURAND Jacques
Maire

MARTIGNY Laure
Secrétaire de la séance



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication et notification au représentant de l'Etat, d'un recours administratif auprès de Monsieur le Maire et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nîmes par courrier (16 avenue Feuchères, 30941 NIMES CS88010 cedex 9) ou par téléprocédure (« Télérecours Citoyens » sur le site : www.telerecours.fr).
Le silence gardé pendant plus de deux mois sur un recours administratif vaut décision de rejet